**ÉTENDUE DES SERVICES REQUIS**

**(Service de location de voiture en Haïti)**

**Les propositions de services de location de voitures doivent répondre aux exigences suivantes :**

**Assurance**

1. **Assurance collision sans franchise (CDW)** : réduit votre responsabilité financière en cas de dommages causés au véhicule de location. Cependant, elle ne couvre souvent pas les dommages causés aux vitres, aux pneus ou au châssis.
2. **Assurance perte et dommages (LDW)** : similaire à l'assurance CDW, mais inclut souvent une protection contre le vol. Elle peut vous exonérer complètement de toute responsabilité en cas de dommage ou de vol.
3. **Assurance responsabilité civile complémentaire (SLI)** : elle couvre les réclamations faites contre vous pour des blessures ou des dommages causés à une autre personne ou à ses biens, qui dépassent la couverture fournie par votre assurance automobile personnelle ou votre carte de crédit.
4. **Couverture des effets personnels (PEC)** : Fournit une couverture pour vos effets personnels à l'intérieur de la voiture de location en cas de vol ou de dommage.
5. **Protection d'assistance routière (RAP)** : couvre les coûts associés aux urgences routières telles que le remorquage, le remplacement de clés perdues, le service de verrouillage et les démarrages rapides.

**Conducteurs (Chauffeur)**

1. **Recommandation choix chauffeur** : Les chauffeurs seront recommandés par l’IRC et payés par le fournisseur aux tarifs suggérés ;
2. **Révision prix chauffeur** : l’IRC peut exiger une révision de tarifs de prix pour les chauffeurs à la hausse et non à la baisse au besoin et selon la tendance du marché ;

**Remplacement**

1. **Clause de remplacement immédiat** : garantit qu'un véhicule de remplacement de même TYPE est fourni dès que possible si le véhicule de location devient inutilisable.
2. **Clause de paiement véhicule de remplacement :** Dans le cas où le véhicule de remplacement est différent du type remplacé (voiture contractuelle), il sera payé au prix correspondant du type et au prorata de nombre de jour.
3. **Garantie de véhicule similaire** : Le véhicule de remplacement sera d'une marque et d'un modèle similaires au véhicule loué d'origine.
4. **Services de livraison et de collecte** : Livraison du véhicule de remplacement à nos locaux et collecte du véhicule immobilisé/inutilisable sera au frais et coût du fournisseur.

**Options administratives**

1. **Politiques d’annulation flexibles :** conditions qui vous permettent d’annuler ou de modifier votre réservation sans pénalités pour l’IRC.

**Période d'exécution**

La durée prévue du service est de 12 mois avec possibilité de prolongation si nécessaire.

**Lieu d'exécution**

Le lieu de représentation sera Haiti

**Critères d'acceptation**

Les deux parties procéderont à la remise des installations nécessaires. Cela comprend l'inspection et l'évaluation préalables des installations pour s'assurer que toutes les exigences ou conditions de l'accord/de la portée des services a été remplies ou respectées.

**Autres exigences**

* L'IRC a le droit d'inspecter les voitures en adressant un avis au soumissionnaire/propriétaire, qui comprend une évaluation des risques.
* Le fournisseur gagnant devra fournir les mises à jour nécessaires, le statut, l’avancement du service et toutes les contestations et/ou modifications de l’accord ou des travaux convenus.